

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 4 mars 2026

Le ministère de la Justice et l'Institut Robert Badinter remettent la 17^{ème} et la 18^{ème} édition du Prix Vendôme

La cérémonie de remise, présidée par Manon Delaune-Perrière, directrice de cabinet du garde des Sceaux, honore Florian ENGEL, lauréat 2024, pour sa thèse « les droits du tiers en procédure pénale » et Pierre-François LASLIER, lauréat 2025, pour sa thèse « réseaux sociaux numériques et responsabilité pénale ».

Le Prix Vendôme est une distinction annuelle prestigieuse qui récompense depuis 2007 les travaux de recherche des auteurs de thèse de droit pénal, de procédure pénale ou de sciences criminelles portant sur un sujet d'utilité pour le ministère de la Justice, les acteurs du droit et de la justice.

Ce prix d'un montant de 3 000 € est attribué par le ministère de la Justice et l'Institut Robert Badinter (IRB) et, depuis 2014, en partenariat avec la revue *Droit pénal* (LexisNexis). Les lauréats sont également invités à participer aux résidences Adamas du Centre culturel régional de Goutelas (Région Auvergne-Rhône-Alpes), programme européen de résidences pour chercheurs et chercheuses soutenu par l'Institut Robert Badinter en partenariat avec le Conseil constitutionnel, l'Académie internationale des principes de Nuremberg et l'Association internationale de droit économique.

Le Prix Vendôme 2024 a été décerné par les membres du jury à Florian ENGEL pour sa thèse « les droits du tiers en procédure pénale », soutenue le 15 décembre 2023 à Aix-Marseille Université sous la direction des professeurs Jean-Baptiste PERRIER et Sylvie CIMAMONTI. Cette thèse est nourrie de comparaisons avec d'autres branches du droit (civil, droit administratif, procédure devant le Conseil constitutionnel), d'un regard tourné vers des références étrangères, ainsi que d'une étude empirique sur une série de décisions de la Cour de cassation.

Les membres du jury, présidé en 2024 par Valérie SAGANT, directrice de l'Institut Robert Badinter :

- Marthe BOUCHET, professeure de droit privé et de sciences criminelles à l'Université Sorbonne Paris Nord
- Carine CHEVRIER, secrétaire générale du ministère de la Justice représentée par Rozenn GERNIER, chargée de mission auprès du chef de service de la statistique, des études et de la recherche,
- Mathieu DELAHOUSSE, journaliste,
- Laurent DESESSARD, professeur de droit privé et de sciences criminelles – Université de Poitiers,
- Jean-François DREUILLE, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université Savoie Mont Blanc
- Eric PLOUVIER avocat au barreau de Paris,
- Laurent SAENKO, Maître de conférences HDR droit privé et sciences criminelles à Aix Marseille Université

Le Prix Vendôme 2025 a été décerné par les membres du jury à Pierre-François LASLIER pour sa thèse

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau presse et veille du ministère : Tél : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

« réseaux sociaux numériques et responsabilité pénale », soutenue le 3 juillet 2024 à l'Université de Bordeaux sous la direction de la professeure Valérie Malabat. Portant sur un sujet des plus actuels, la thèse propose, outre son approche juridique, des rappels sur le fonctionnement et les modalités diverses d'usage des réseaux sociaux et prend en considération les caractéristiques techniques et sociologiques de leur usage.

Les membres du jury présidé par Laureline PEYREFITTE, directrice des affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice :

- Valérie SAGANT, directrice de l'Institut Robert Badinter, Vice-Présidente du Jury,
- Carine CHEVRIER, secrétaire générale du ministère de la Justice représentée par Rozenn GERNIER, chargée de mission auprès du chef de service de la statistique, des études et de la recherche,
- Mathieu DELAHOUSSE, journaliste,
- Laurent DESESSARD, professeur de droit privé et de sciences criminelles – Université de Poitiers,
- Stéphane DETRAZ, maître de conférences HDR, Droit privé et sciences criminelles, Université de Paris Saclay,
- Anne-Cécile DOUCET, cheffe du bureau d'évaluation des politiques pénales à la directrice des affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice,
- Emmanuel PIWNICA, avocat aux conseils,
- Evan RASCHEL, professeur de droit privé et de sciences criminelles, Université de Clermont Auvergne,
- Djoheur ZEROUKI, maîtresse de conférences HDR, Droit privé et sciences criminelles, Université de Saint Etienne.

Réédité récemment, le recueil des Prix Vendôme contribue à la mémoire et à la diffusion de ces travaux de haute qualité. La publication de ce recueil est l'occasion de retracer le chemin parcouru depuis 2007. Il s'agit de rendre un hommage à celles et ceux qui ont incarné le Prix Vendôme en tant que membres du jury, mais également de mettre en lumière les lauréats et lauréates bénéficiaires des mentions spéciales, ainsi que leurs travaux.

Pour aller plus loin

Le Parcours des lauréats

Lauréat du Prix Vendôme 2024, Florian ENGEL est titulaire d'un master I en « Droit Privé et Sciences criminelles », et d'un master II « Sciences criminelles », tous deux obtenus à la Faculté de Droit d'Aix-Marseille Université. Il a par la suite poursuivi un Doctorat en droit privé et sciences criminelles pour lequel son travail de recherche est aujourd'hui récompensé. Florian ENGEL a été attaché temporaire d'enseignement et de recherche entre 2019 et 2020, puis entre 2022 et 2023, à Aix-Marseille Université. Il y a été enseignant contractuel entre 2024 et 2025 et y exerce aujourd'hui en tant que maître de conférences, ayant reçu sa qualification aux fonctions de maître de conférences en 2024. Il s'intéresse désormais au sujet des violences intrafamiliales, un sujet traité en 2026 lors d'une conférence intitulée « Le traitement procédural des violences intrafamiliales » à la Faculté de droit d'Aix-Marseille université.

>> Consultez le résumé de la thèse [[lien](#)]

Lauréat du Prix Vendôme 2025, Pierre-François LASLIER est titulaire d'un Master 1 en Droit Pénal et Sciences Criminelles et d'un Master 2 en Droit Pénal Approfondi, tous deux obtenus à l'Université de Bordeaux. Il a par la suite poursuivi un Doctorat en Droit privé et Sciences criminelles pour lequel son travail de recherche est aujourd'hui récompensé. Pierre-François LASLIER a été Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche à l'Université de Bordeaux entre 2022 et 2024, et est Maître de conférences à CY Cergy Paris Université depuis 2025, ayant reçu sa qualification aux fonctions de maître de conférences cette même année.

>> Consultez le résumé de la thèse [[lien](#)]